

CYCLE ACTE FONCIER – Propriété des personnes publiques, domanialités, délimitation, cas pratiques



Comptabilisée formation «acte foncier»

Formation réservée exclusivement aux géomètres-experts et stagiaires.

Une vérification sera effectuée pour chaque inscrit.

Chaque formateur interviendra en binôme avec le délégué régional de la propriété des personnes publiques

Cette formation fait partie d'un cycle «Acte foncier» réparti en trois modules:

- *Bornage, reconnaissance et cas particuliers*
- *Division foncière, descriptif des limites, servitudes, superficies*
- *Propriété des personnes publiques, domanialités, délimitation, cas pratiques*

PROGRAMME

Les fondamentaux (1h)

- > Classification des textes ordinaires
- > Définition des règles de l'art
- > Glossaire de la profession
- > La délégation individuelle du géomètre-expert

Préambules (1h)

- > Distinction: domaine public / domaine privé
- Indispensable protection du domaine public
- Critères de détermination de la domanialité publique
- > Principes généraux de la délimitation de la propriété des personnes publiques

Partie 1 – Le rôle du géomètre-expert(1h30)

- > Le conseil
- > Le client riverain ou la personne publique
- > Les régularisations foncières

Partie 2 – Textes ordinaires (2h)

- > La doctrine
- > Le procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété de la personne publique hors voirie et son guide rédactionnel, exemples d'arrêtés et de délibérations
- > Le procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété de la personne publique à caractère de voirie et son guide rédactionnel, exemples d'arrêtés et de délibérations

Partie 3 – Cas pratiques(1h30)



PRESSE • ÉDITION • CONGRÈS • FORMATION

Publi-Topex – 40 avenue Hoche – 75008 Paris

S.A.S.U. au capital de 38 250 euros – R.C.S Paris B 662 035 773 – SIRET 662 035 773 00032 – N° TVA FR 30 662 035 773

Renseignements et inscriptions : Tél. : 01 53 89 00 83 • a.grandperrin@publi-topex.com



Publi-Topex est un organisme de formation agréé et référencé Datadock –
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 75 39613 75



Publi-Topex est certifiée OPQF (Office professionnel de qualification
des organismes de formation)

- > **Les avis d'experts (domanialité, procédures)**
- > **Les délimitations**
- > **Les régularisations foncières (L.318-3...)**

Cette journée développera la doctrine ordinale sur la délimitation selon une approche opérationnelle et sur la base de 35 cas pratiques déclinés à chacune des étapes de la procédure: travaux préliminaires, travaux préparatoires, réunion contradictoire, procès-verbal et document graphique, régularisations foncières, signature et notification, archivage et publication.